



Entretien professionnel et confinement :

Compatible ???

Vous nous avez fait écho de la velléité de chef-fes de service de mener les entretiens professionnels (EPRO) pendant la période de confinement par audio ou Visio conférence.

Les entretiens professionnels ne doivent et ne peuvent pas être menés à la légère.

Les entretiens professionnels sont un moment important dans la vie professionnelle des agent-es. Ils le deviennent encore plus avec la fin des compétences des CAP en matière de promotion et de mobilité et la mise en œuvre des lignes directrices de gestion puisque les comptes rendus d'entretien professionnel (CREP) deviennent les seuls éléments « objectifs » permettant de juger votre carrière.

Tous les agent-es ne sont pas doté-es du matériel nécessaire permettant de travailler et de communiquer à distance.

Selon la durée du confinement possiblement prolongé à six semaines si l'avis du conseil scientifique est suivi par le Président de la République, les objectifs de l'année seront nécessairement revus.

Considérant que la date limite pour les EPRO a été repoussée au 31 Mai 2020 et que dans les faits la grande majorité des EPRO a déjà été tenue avant la période de confinement, la FSU a interpellé le DRH de nos ministères.

Celui-ci convient qu'en tout état de cause :

- la tenue de l'EPRO nécessite a minima une visioconférence et ne peut pas se tenir par téléphone ;
- Toute personne qui ne souhaite pas tenir un EPRO dématérialisé peut le refuser et le remettre à une date ultérieure (avant le 31 mai) sans autre forme de procès.

La FSU partage ses conclusions et invite les personnels qui, pour quelque raison que ce soit, ne souhaite pas faire leur EPRO par visioconférence à en demander le report.

Nous vous invitons à nous faire part de toute difficulté que vous rencontreriez dans ce cadre.